CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payable d'avance.

Aucun abonnement ne sera [illegible], à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait donner avis par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et [illegible] cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront [publiés] jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE, CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre,
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE, CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin,
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ, CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE, CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	28 Novembre,
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE, CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

N. B. Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR LE HAVRE.

Le navire français de première classe ZILIA, capit. Lavallée, ayant tout son fret engagé, prendra des passagers, ce navire a une belle dunette qui offre des logemens agréables aux passagers qui seront parfaitement bien traités par le capitaine Lavallée, s'adresser au capitaine, ou à

J. et L. GARNIER.

13 mars—15

POUR BALTIMORE.

Le brick neuf fin voilier GRACCHUS, capitaine [illegible], a besoin de l'équivalent de 300 barils pour compléter son chargement. S'adresser à bord, au-dessous de la rue de la Douane, ou à

HARRISON, BROWN et Co.
Rue Royale, No. 117.

13 mars

POUR LA HAVANE.

La goëlette HANNA, capitaine Granados, recevra du fret et des passagers pour le dit port; et partira sans faute dimanche, 17 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord.

13 mars—3

POUR NEW-YORK.

Le brick doublé et chevillé en cuivre, SHAMROCK, capit. Saml. Nichols, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste, s'adresser à

J. OGDEN & Co.

8 mars

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, maintenant en chargement sur la Levée, ayant une partie de son chargement engagée, et partira dimanche prochain. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

SAML. P. MORGAN & CO.,
rue du Camp, No. 47.

7 mars

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier, A. L. SARAH & CAROLINE, capit. Prince, partira le 15 courant. On peut y accommoder des passagers, s'adresser à bord, ou à

LINCOLN & GREEN.

7 mars

POUR MARSEILLES.

IL ne manque plus que 100 balles de coton pour compléter le chargement du beau bâtiment EDWARD, capitaine Gariel, s'adresser à

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 13.

6 mars

POUR TAMPICO.

La belle goëlette TAMPICO, capitaine Gird, ayant une partie de son chargement qui va à bord de pain, sera expédié dans le courant de cette semaine. Pour frêt ou passage, s'adresser à

J. DUPART,
rue Royale, No. 100.

6 mars

A FRETER OU A LOUER.

Le brick ORBIT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine James Smith, du port de 190 tonneaux, s'adresser à

J. OGDEN & CO.

6 mars

POUR TAMPICO.

La goëlette ANNETTE, capitaine Hanna, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à

J. DUPART,
rue Royale, No. 10.

6 mars

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier EDOUARD, capt. Gariel, ayant son chargement engagé, sera expédié dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103.

22 fév

A FRETER—La goëlette neuve SANTA-ANNA, doublée et chevillée en cuivre et construite à Baltimore, capitaine Fooks, du port de 88 ton. ou 600 barils, tirant 7 pieds et demi d'eau, fine voilière, à son premier voyage, en bon état. S'adresser à bord vis-à-vis la douane, ou à

HARRISSON, BROWN et Co.

15 fév.

A VENDRE—La goëlette pilot-boat EAGLE, du port de 53 tonneaux, construite à Baltimore en 1828, des meilleurs matériaux; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'addresser au capit. Etchberger, à bord, ou

HARRISON, BROWN & CO.
Rue Royale, No. 117.

5 fév.

EN débarquement du navire Zilia, venant de Bordeaux, et à vendre par Pre. LAFAYE, au domicile de MM. Dufour & Dubois, rue de Chartres, vis-à-vis la Bourse, ou au magasin de M. [illegible], rue Royale:

VINS en barriques St-Emilion, de 1822, 1825 et 1827; 1er. et 2ème. crûs; dito Grave-Coolat, de 1831, 1er. crû; dito en caisses, de St-Emilion et Médoc, qualités supérieures et ordinaires; dito blanc-doux Bergerac, 1819, 1re qualité; dito, Grave-Barsac, de 1825, dito; dito Frontignan.

EAU-DE-VIE de Cognac, en pipes; [illegible] vieille en barils; Anisette surfine en paniers; Champignons, Sceps, &c. secs, 1ère. qualité; Eau de Cologne; Porcelaine et autres articles.

En magasin, d'importations antérieures:—Vins St-Emilion, 1824 et 1827, en barriques, qualité supérieure; dito Canon, 1825, dito; dito St-Emilion, de 1825, en caisses; dito blanc, de Graves, Barsac et Bergerac, de 1825 et 1826.

Pre. LAFAYE.

4 mars

PROPRIETE DE VALEUR.

A VENDRE.—Deux grands terrains d'encoignure [illegible] à l'encoignure des rues Conti et des Marais, [illegible] propriété acquerrera bientôt une très grande valeur, vu que l'on bâtit tous les jours dans le voisinage. On peut en voir le plan et s'informer des conditions [illegible] No. 10.—les conditions seront libérales.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 16 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Brand, les esclaves et le terrain ci-après désignés, savoir:

1o. ABRAHAM, nègre âgé de 35 ans; 2o. CHARLES, nègre âgé de 12 ans; 3o. DICK, nègre âgé de 12 ans.

4o. Un TERRAIN situé dans le faubourg Ste. Marie, mesurant 64 pieds de face à la rue Hevia, entre les rues Carondelet et Baronne, sur 110 pieds de profondeur, plus ou moins, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: Les esclaves, payables un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, et le terrain et les bâtisses un tiers comptant, et la balance, en deux termes égaux d'un et deux ans; le tout en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Carlile Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 mars.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi 15 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Allen Miner Forsythe, un nègre nommé LAKE, âgé d'environ treize ans.

Conditions de la vente—4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS—Reg. des Tes.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Christy, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 11 mars

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses, les articles suivans:
50 boites prunes fraiches,
300 paniers huile pour salade,
150 demi paniers do., ayant droit au drawback,
15 balles ficelle, 15 barillets cerises,
250 tierçons riz première qualité,
100 caisses tabac à chiquer, assorti,
80 barils eau de vie du pays, 60 do. genièvre,
100 barils vieux whiskey de Monongahela,
12000 gallons huile à lampe, 60 balles bouchons,
1000 caisses vin rouge, qualités assorties,
1000 rames papier pour enveloppe,
400 barriques vin rouge de Marseille, 50 de Bordeaux
100 barils vin sec, 100 do. do. doux,
400 barillets graisse, 150 paniers bouteilles,
100 boîtes thé, 50 sacs café, 100 caisses pipes,
25 caisses absynthe française,
100 do. concombres assorties,
100 do. blanc de baleine Nos. 4, 5 et 6.

F. H. PETITPAIN,
12 mars Encoignure des rues Chartres et Toulouse.

LAMPIONS.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre 50 grosses Lampions dans ces boites de carton, contenant une quantité suffisante pour durer 6 mois; d'une qualité supérieure, donnant une belle lumière et consumant très peu d'huile. E. JOHNS & CO,

Rue de Chartres, No. 113, et encoignure du Camp et Commune, 12 mars.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par Madame GRANET.

MAISON de M. Laudreaux, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

Conditions:			
	Pension, pour 10 mois,		$300
	Demi-pension,	do.	200
	Externat,	do.	100
	Blanchissage,	do. (au choix des parens)	20
	Harpe, par trimestre		30
	Piano,	do.	21
	Chant,	do.	21
	Danse,	do.	21

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature française, et de la langue anglaise; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de couture, de broderie, de tapisserie et tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées.

Chaque élève apporte, en entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbale d'argent, un couteau de table, [illegible] suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois et d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes et si l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou serviles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications. 25 fév

CIRAGE CHIMIQUE FRANÇAIS DE
M. LEONARD.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il se propose de ne plus rester qu'un mois à la Nelle-Orléans.

Une des plus utiles découvertes qui aient été faites pour entretenir, polir et conserver toute espèce de cuir, tels que bottes, souliers et harnais, et qui mérite le plus d'attirer l'attention du public, est certainement le Luisant Royal. Les différentes compositions actuellement employées pour polir les harnais, bottes et souliers, ont long-temps été le sujet de plaintes, en raison du mélange de vitriol, esprit de vin et vinaigre dans leur préparation. Le soussigné a été assez heureux pour découvrir un procédé qui remplacera toutes ces compositions de grand prix, et qui non seulement a la vertu de conserver le cuir, mais encore de lui donner le noir le plus brillant et sans la moitié de la peine. Son utilité est déjà connue en France, en Angleterre (ou M. L. en a fourni 8 ans la famille royale) en Allemagne et dans les Etats-Unis, il a été approuvé par les plus éminents professeurs de chimie, qui en font usage et pour lequel il a reçu environ 1000 certificats.

Pour prévenir toute contrefaçon, M. L. a l'intention de n'ouvrir aucun dépôt, mais tous ordres qui lui seront adressés avant le 28 mars prochain, encoignure des rues de la Levée et de l'Hôpital, No. 2, café de New-York, seront formellement exécutés.

G. LEONARD.

P. S. Une grosse boîte contenant une quantité suffisante de cirage pour bottes et souliers, pour une année $2, do. pour harnais d'une voiture $3. 25 fév—30

PARFUMERIE FRANÇAISE de qualité supérieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.
No. 17, rue Royale.

9 fév

CASSE—40 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par MEDELICE THOMAS,
9 fév No. 77, rue de la Levée.

VIN D'OPORTO.—11 quarts de tonneaux de vin d'Oporto, de 1re. qualité; 40 caisses du même, rouge et blanc, à vendre par THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée, No. 41.

CAFE—700 sacs café, en débarquement et à vendre par J. THAYER & CO.,
19 fév rue des Magasins, No. 29.

VINAIGRE DE VIN BLANC ET FIL DE CARET.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Ballochan, de Bordeaux, et offrent à vendre, 20 barils de vinaigre blanc et 8 boucauts de fil de carets assortis.

19 fév CARRIERE & BORDUZAT.

SOULIERS ET BOTTINES.—50 malles de souliers de maroquin pour enfants, souliers et bottines pour femmes, souliers, bottines et escarpins pour hommes, pantoufles d'hommes et de femmes, en déchargement et à vendre par THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée.

GENIEVRE américain, eau de vie américaine et espagnole.—400 barils de genièvre de Baltimore qualité supérieure, fabrique de Campbell; 650 barils d'eau de vie américaine, 1ère. qualité; 400 barriques d'eau de vie espagnole, en déchargement et à vendre par

THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille-Levée, No. 41.

CE QU'ON A JAMAIS VU DE PLUS HEUREUX, A LA NELLE.-ORLEANS!!!

2 9 56 GROS LOT DE $12,000 ET
2 9 57 GROS LOT DE $10,000

furent tous deux achetés à mon bureau de la loterie du Chemin Public, classe No. 22, et ont été payés. Pour preuve de ce fait je renvoye les incrédules au directeur.

Cela prouve deux choses: la première que Ayers est un homme heureux, la seconde qu'il paye à présentation les billets gagnants. Il y aura des tirages de loterie tous les mardis, mercredis, vendredis et samedis pendant la saison.

LES GROS LOTS SERONT DE
$20,000 $16,000 $12,000 $10,000

Billet $4, demi-billet $2, quart de billet $1; toujours en vente en abondance chez le fortuné AYERS,
Vieille Levée, No. 40, près les Magazins Bloom.
☞ N'oubliez pas le No. 40. 1 mars—1m

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvremens et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 6 mars

V. FORTIER & O. FORSTALL, ont formé une société, et continueront le même genre d'affaires, et au même domicile, sous la raison de Fortier & Forstall.
FORTIER,
FORSTALL,
6 mars—1m rue Conti, No. 13.

CARTES SUR ROULEAUX.—Le soussigné offre en vente en gros et en détail des CARTES américaines, fortement coloriées, sur rouleaux.—Aussi, la Déclaration d'Indépendance magnifiquement montée.
S. S. SYLVESTER,
25 fév rue du Camp, No. 10

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Mercredi, 27 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu à mon bureau, pour compte de la succession de feu Jean Marie Vinet, une quantité de livres de loi et autres, ainsi que quelques autres effets mobiliers.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la Cour.
16 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Mercredi, 27 courant, à midi, j'exposerai en vente à la bourse pour compte de la société qui a existé sous la raison de Kennedy et Duchamp les actions ci-après décrites, savoir:

Certificat No. 1559—10 Actions de la banque d'Orléans payées en entier; No. [illegible], 2 Actions de la Compagnie des Architectes, do. do.; No. 147, 5 Actions do. do.; No. [illegible], 2 Actions de la Compagnie [illegible], do. do.; No. 20, 1 Action de la Presse à coton de la Levée, do. do.; No. 282, 4 Actions dito sur laquelle $250 ont été payées en entier; de la Compagnie du Chemin à coulisses, payées en entier; No. 1049, 30 Actions d'Assurances des Négociants; No. 1170, 6 dito, dito; No. 1184, 7 dito 73, 5 dito, dito; [illegible] dito, sur lesquelle $30 par action ont été payées; No. 814, 10 dito de la Banque de l'Etat de la Louisiane, payées en entier; No. 21, 9 dito de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest, sur lesquelles $30 ont été payées; No. 422, 2 dito de la Banque de Cité; No. 481, 11 dito, dito, sur lesquelles $40 ont été payées.

Conditions de la vente—comptant.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, régister.
15 mars

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Samedi 6 Avril 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Ramon Mon y Fon, le terrain et les bâtisses ci-après décrits, savoir: Un Terrain situé en cette ville, rue de la Levée, entre les rues St. Philippe et Ursulines, vis-à-vis le marché aux légumes, mesurant environ 27 pieds 10 pouces de face à la rue de la Levée sur 96 pieds 6 pouces de profondeur, ensemble toutes les bâtisses en briques qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages, cuisines, &c.

Conditions de la vente: l'acquéreur aura droit au bénéfice de cent soixante actions dans le capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, souscrites par le défunt Ramon Mon, et devra recevoir la propriété sujette à une hypothèque, en faveur de ladite banque, de la somme de seize mille piastres, ainsi qu'à un bail expirant le 26 de Novembre prochain 1833, le preneur devant payer le loyer à l'acquéreur du jour de la vente jusqu'au 26 dudit mois de Novembre prochain, à raison de cent quarante-une piastres par mois; s'obliger de faire le payement d'un emprunt de huit mille piastres, conformément aux réglements de cette institution; payer aux exécuteurs de Mon, l'intérêt sur ledit emprunt de huit mille piastres depuis le jour de la vente jusqu'au 1er. de Janvier 1834, à raison de sept pour cent par an au-dessus du prix de l'adjudication, ledit intérêt ayant été payé d'avance par lesdits exécuteurs à ladite institution, et payer six mille piastres comptant, et le reste du prix de l'adjudication en trois termes égaux de 6, 8 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé par Hugues Pédesclaux, aux frais de l'acquéreur. 6 mars

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Jeudi, 4 avril 1833, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marinette Hisnard, f. c. l. un TERRAIN situé au faubourg Marigny, rue du Craps, entre les rues Champs-Elisées et Français, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française.

Conditions:—Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
6 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régist r des Testamens.—Lundi, 15 avril 1833 j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Mme. Anne Depew, un nègre nommé Joe, âgé d'environ trente ans.

Conditions de la vente moitié comptant, et la balance en un billet à six mois, endossé à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugue Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 mars

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 29 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu James Witherow, un nègre nommé John Bull, âgé d'environ 27 ans.

Conditions de la vente—L'esclave ci-dessus nommé sera vendu pour ce qu'il rapportera à un crédit de douze mois et l'acquéreur devra fournir caution et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant G. R. Stringer, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 mars

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des testamens.—Mardi 19 Mars 1833, j'exposerai en vente à midi à la Bourse, pour le compte de la succession de feu D. P. Stone un nègre nommé Savin âgé d'environ 26 ans et une action dans la compagnie de la presse à coton d'Orléans. Conditions—comptant.

Par ordre de la cour.
1 mars W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 22 mars 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feue Marie Jeanne Gabrielle Loriot, f. c. l. savoir: BETSEY, négresse, âgée d'environ 23 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et son enfant âgée d'environ 3 mois.

Conditions: moitié comptant et le reste à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Par ordre de la Cour,
18 fév J. B. D. VOISIN, Register.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, 15 mars 1833, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue du Camp au-dessus de la rue Delor, faubourg, pour compte de la succession de feu Jacob Schreger, 4 drays neufs et autres effets mobiliers.

Conditions: toute somme au-dessus de $150, payable comptant, et au-dessus de cette somme, trois mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la Cour.
18 fév J. B. VOISIN, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régist. r des Testaments.—Samedi, 23 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu à mon bureau, pour compte de la succession de feu James Witherow, une montre en argent et quelques hardes.

Conditions de la vente:—comptant.

Par ordre de la cour,
15 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Le 23 de Mars 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu François Duplessis, senior, les Esclaves suivans, savoir: Cécile, mulâtresse créole âgée d'environ 25 ans, domestique de maison et blanchisseuse, avec son enfant Manuel, âgé d'environ 5 ans; Louise, négresse créole, âgée d'environ 28 ans, domestique de maison, avec ses deux enfans, Paul mulâtre âgé de 4 ans, et Félix, négrillon de 18 mois; Julie, négresse créole âgée d'environ 27 ans, domestique de maison, bonne blanchisseuse, repasseuse et bonne cuisinière; et Gabriel, nègre créole âgé de 25 ans, estropié. Conditions:—6, 12 et 18 mois de crédit, en billet endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

J. B. D. VOISIN, Rég. des Test.

N. B. Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, notaire public. 19 fév

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu [illegible] Morgenstern, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par John S. Sindner, curateur de la dite succession, ne serait point homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour.
9 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Germain Manuel a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Charles Coulay, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
9 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Thomas Dunna, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de date les raisons pour lesquelles le compte rendu par John Culbertson, avocat d'Edward Moore, décédé, et ci-devant curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,
7 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu le doct. W. W. Stewart et son épouse, de les présenter au soussigné, sous dix jours de la date du présent avis; à l'expiration duquel délai, un tableau de répartition sera fait, et les fonds distribués aux créanciers qui se seront présentés et qui auront prouvé leurs réclamations selon leurs rangs et privilège respectifs. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
Rég. des Test.
16 mars.

VIN DE MALAGA.

100 BBLS. Vin de Malaga sec, 100 do. de 18 gallons, do. 100 bbls. vin Malaga doux, ayant droit au drawback, à vendre par

CARRIERE & BORDUZAT,
14 mars rue St. Louis, No. 11.

EXCHANGE ON FRANCE, By J. MAGEE.
jan 28

PAR [illegible].

IL sera vendu mercredi, 20 mars prochain, à la Bourse Hewlett, à midi,

2 superbes TERRAINS, parfaitement situés, [illegible] 2 ou 3 îlets, du chemin à coulisses, et dans l'endroit où probablement sera fait le bassin projeté. Le premier mesure 50 pieds de face à la rue [illegible], entre les rues d'Espagne et Poëtes, sur 120 de profondeur, mesure française. Il est parfaitement entouré, depuis un an, une petite maison, bâtie de planches sur le dit terrain, composée de neuf chambres, avec cheminées, puits, latrines, &c.

Conditions pour ce terrain, 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le second est situé dans la rue Morales, entre les rues Mandeville et d'Espagne, à deux îlets seulement du chemin à coulisses, mesurant 50 pieds de face à la dite rue Morales, sur 112 de profondeur, mesure française.

Conditions: l'acheteur se mettra à la place du vendeur pour payer $40 en avril prochain, $40 en avril 1834 et $40 en avril 1835, et la balance à 6 mois, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront chez H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 mars.

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu mardi, 19 du courant, au No. 25, rue des Magasins, à midi, 70 ballots TABAC de St-Domingue. Conditions—toute somme au-dessus de $100 à 4 mois de terme. 13 mars

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, lundi 19 mars, à midi, à la Bourse Hewlett, les ESCLAVES suivants, dépendant de la succession de feue dame Lucie de Reggio, veuve Ducros, savoir:

JULIEN, âgé de 39 ans, bon nègre de journée, et habitué aux travaux d'une habitation.

HENRIETTE, négresse âgée de 20 ans, bonne domestique de maison, un peu cuisinière et blanchisseuse, bonne vendeuse.

EUPHRASIE, négresse de 16 ans, excellente domestique de maison, très-bonne gardienne d'enfants et un peu blanchisseuse.

LIZA, négresse de 12 ans, domestique de maison, et gardienne d'enfants.

Aussi—La négresse ROSE, âgée de 31 ans, cuisinière et blanchisseuse, ayant une taie, mais qui ne l'empêche pas de voir.

Ces esclaves sont tous garantis bons sujets et des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Un an de terme, en billets par coupons, endossés à satisfaction des vendeurs; et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Charles de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 mars—12

PAR ISAAC L. M'COY.

MR. ED. GOTTSCHALK étant sur le point de quitter ce pays, fera vendre, mardi 19 mars, à la bourse Hewlett, à midi, le reste de ses propriétés à des termes libéraux, et sans réserve, savoir:

Deux Terrains dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Céleste et des Religieuses, avec les constructions qui sont dessus—Deux do dans la rue Bacchus, près le bassin du nouveau Canal.—Deux do dans la rue des Dryades do do.

Deux do sur la bature du faubourg Livaudais, contigus à l'encoignure de la rue Sixième.

Quatre do sur la Levée, en face le lot ci-dessus, et attenant aux nouvelles bâtisses de M. Nisson.

Un do derrière le lot ci-dessus.

Quatre îlets do. dans le faubourg Livaudais, Nos. 29, 127, 136 et 155, divisés en lots.

Douze Terrains dans la continuation des rues Poydras et Perdido.—Huit do sur le Chemin à Coulisses, [illegible], et à partir de la rivière.

Vingt-deux do sur le Chemin à coulisses, quelques îlets plus bas.

Un do dans la rue des Français, entre les rues Craps et Amour, avec les bâtisses qui sont dessus.

Trois do dans la rue de l'Union.

Six do. rue des Français, encoignure de la rue Girod.

Trois do. rue Villeré, entre les rues Dumaine et St. Philippe.

Une maison et terrain, encoignure des rues de l'Hôpital et de Bourgogne, produisant un revenu de pres de $1200 par an.—150 Terrains dans la ville de Magnolia.

Une pièce de terre dans l'état d'Illinois de 160 acres.

Une do dans l'état de Missouri, de 160 acres.

Les détails sur les propriétés ci dessus seront donnés sur catalogues avant la vente.

Et Lundi, 25 mars, au même lieu, à midi, les esclaves suivants, étant tous de bons domestiques, et entièrement garantis, savoir:

MARGUERITE, âgée de 23 ans, avec ses enfans jumeaux.

LOUIS & LOUISE, âgés de 24 ans; elle est sans exception la meilleure domestique du pays, d'un excellent caractère, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et un peu couturière.

VICTORINE, âgée 25 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

HANNAH, âgée de 32 ans, excellent sujet, domestique de maison et gardienne d'enfant, domestique de confiance, avec son enfant.

CAROLINE, âgée de 13 ans, gardienne d'enfant.

HARRY, âgé de 8 ans—Betsy de 6.

Ed. âgé d'environ 40 ans, charpentier naval et calfat, maintenant loué à M. Salter, à $25 par mois.

Et Mercredi 27 mars, chez lui, rue du Rempart, No. 58 entre Bienville et Conti, à 10 heures, tout le Mobilier de sa maison, consistant en lits et accessoires, bureaux, soffas, buffets, horloges et vases, tables à jeu, table à manger avec six compartiments: de plus, une table ronde avec une pièce de marbre; des miroirs, toilettes, lavabos, chaises; un joli lustre anglais, des plaques, des verres, des tapis, &c. ferremens et ustensiles de cuisine.

Aussi—Une superbe et excellente harpe récemment importée de Paris, ayant cordes et ressorts de rechange, ainsi qu'une boîte à compartiments pour mettre les cordes; cette harpe est neuve, et sera donnée à un prix modéré, pour du comptant.

Aussi, un joli piano vertical de manufacture allemande, d'occasion; 3 do neufs, un do neuf de manufacture anglaise; aussi, une collection de livres anglais, français, allemands et espagnoles: un joli cheval de selle avec la selle et la bride.

Conditions: au moment de la vente. 7 mars—3

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mardi 9 Avril, à midi, à la bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, les propriétés et esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu veuve Nicholas Roche, née Ségur.

TALINGA, nègre âgé de soixante cinq ans, cuisinier.

PELAGIE, négresse âgée de quarante deux ans, cuisinière, blanchisseuse; maladive.

ROSETTE, négresse âgée de quarante ans, depuis longtems marchande de légumes sur la levée, avec sa fille Louise, âgée de cinq ans.

AGATHE, négresse de trente cinq ans, bonne blanchisseuse, et excellent sujet.

SALLY, négresse de trente cinq ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, bonne domestique de maison, excellent sujet, très fidèle.

WINNEY, mulatresse de de trente deux ans, blanchisseuse, un peu couturière.

HELOISE, mulatresse de vingt six ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, cuisinière, bonne garde malade, sujet fidèle, avec ses deux enfans, VALCOUR, âgé de neuf ans, et COLIN, âgé de sept ans.

THEODULE, mulâtre de douze ans, fils d'Héloïse, bon cigarrier.

PAULINE, négresse de cinquante cinq ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

UN TERRAIN situé rue Dumaine, entre les rues Royale et Bourbon, ayant soixante pieds de face du côté Nord-Ouest de la dite rue, sur cent cinquante pieds de profondeur; ensemble la maison principale, cuisines et autres améliorations.

UN AUTRE TERRAIN, situé à l'encoignure Dauphine et Ursuline, ayant trente pieds de face à la rue Dauphine, sur cent vingt de profondeur à la rue des Ursulines; ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

UN TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant quarante deux pieds de face au côté Nord-Ouest de la dite rue, sur quatre vingt trois pieds de profondeur; ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Les propriétés payables à 1 et 2 ans—Les esclaves un quart comptant, et le reste à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les banquettes en face des propriétés qui sont en [illegible] et le pavage aux frais des acquéreurs.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

1 mars—21,4ps.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mardi 9 avril, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, la montre et les esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu Isidore Roche.

1 MONTRE D'OR ET DES ESCLAVES, savoir:

ELIZA, négresse créole âgée de 22 ans, bonne blanchisseuse et bon sujet.

FELICITE, négresse âgée de 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

NELLY, négresse américaine, âgée d'environ 20 ans et son enfant nommé Jaru, mulâtre âgé de 2 ans.

NANINE, négresse créole, âgée de 10 ans.

HENRIETTE, négresse orpheline, âgée de 7 ans.

JEAN-LOUIS, nègre créole, âgé d'environ 50 ans, bon tonnelier et laboureur, maladif.

BAPTISTE, nègre créole, âgé d'environ 30 ans, ayant une rupture.

ISAAC, nègre créole âgé de 30 ans, [illegible].

Conditions: La moitié comptant, la balance à 1 et 2 ans de termes, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A VENDRE.—2 caisses mousseline Suisse, unie et brodée do. pour rideaux, s'adresser à
20 fév THEOD. NICOLET & CO.

COUR DES PREUVES dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Lundi, 11 mars 1833—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge.—Succession de Maria [illegible] Williams, décédée épouse de James Vance.—Sur motion de John Mulready, avocat de David Adams, curateur des héritiers absents de la défunte, et sur enregistrement du compte du dit curateur. Il est ordonné par la cour, que les créanciers de la dite succession, et tous ceux que cela peut concerner, aient à déduire sous dix jours à dater de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit compte ne serait point homologué et approuvé, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Extrait des minutes.

18 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

$50 DE RECOMPENSE.

PARTI marronne la négresse NANCY, âgée de 24 ans; elle était vêtue d'une robe de cotonnade bleue et à raies et avait un carcan au cou; elle est très-noire de peau, a l'air craintif quand on lui parle, connait les deux langues et a une cicatrice sur le pied droit provenant d'une brûlure; elle a coutume de se louer, elle est assez souvent ivre et je pense qu'on la trouvera dans les cabarets où les nègres dansent le dimanche. Payant moi-même pris plusieurs fois dans ces sortes de lieux.

Les capitaines de navire sont priés de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon les lois.

12 mars—3. A. LACOUTURE.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez son maître, un mulâtre nommé ORRANT, alias Noré, taille de 5 pieds 5 pouces, ayant de longs cheveux et de gros favoris. Il est charpentier de profession. On suppose qu'il se tient au faubourg d'en haut. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera le dit esclave à la geôle ou dans une des prisons de l'Etat, ou le ramènera à son maître, rue Dumaine, No. 25. Les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asile.

5 mars—1f CHS. FORSTALL.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu E. A. Norac, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Jean Auguste Bordier, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,
11 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

LE soussigné syndic de la faillite de Jackson Oliver, prévient tous ceux qui doivent à la dite faillite que M. Valmont Mathieu est seul chargé de faire les collections.

11 mars—3 NICHOLAS HOEY.

AVIS.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de P. E. Crozat & Frère, pour un magasin de souliers, situé encoignure des rues Bagatelle et Craps, où ils offrent à vendre en détail et par douzaines, un assortiment de souliers en tout genre, tel que Bottes de différentes qualités, pour hommes et enfans; brodequins en peau et en prunelle pour femmes et enfans; do. en peau pour hommes; bottines en peau et en prunelle pour femme; souliers et escarpins pour hommes et enfans, do. du pays en prunelle pour femmes, do. en peau à talons et sans talons, pour souliers et brodequins pour enfans, &c. &c.

Ils sollicitent leurs amis et le public en général à visiter leurs marchandises.
PAUL EMILE CROZAT,
EDOUARD CROZAT.
1 mars—1m

AVIS.—Un sellier trouverait de l'emploi en s'adressant immédiatement au No. 116, rue Bourbon.

12 mars—3

EN débarquement du brick Phoenix, 50 caisses sucre blanc, 1ère. qualité.

12 mars F. H. PETITPAIN.

AVIS.—La société existant sous la raison de V. Fortier et O'Lauve, est dissoute d'un commun accord à partir du 1er. courant. V. Fortier reste seul chargé de la liquidation de la société.
V. FORTIER,
O. LAUVE.
6 mars—1m

ON donne avis que les souscriptions au capital de la compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton, seront reçues par les commissaires soussignés, à la banque du Canal, au coin des rues des Magasins et Gravier, lundi 18 mars prochain entre midi et 3 heures, et continueront ouvertes jusqu'à ce que mille actions soient souscrites.

J. LINTON.
SAM. LIVERMORE.
L. MILLAUDON.
LEVI PIERCE.
M. WHITE.

11 fév—6t

DIMUNITIONS DE DROITS.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants ayant subi une diminution de droits: 120 sacs café de la Havane; 50 sac poivre; 300 paniers huile d'olive; 100 demis do. do. 30 balles amandes; 200 caisses salaisons, câpres, olives, cornichons et anchois: 100 caisses vermicelle et macaroni. CARRIERE & BORDUZAT,
6 mars rue St. Louis, No. 11.

L'ANACONDA.

LE BOA CONSTRICTEUR, ou grand serpent de Java, plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 23 janv.—1m

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov—6m.

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour, sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.

DUCONGE & PEYCHAUD,
rue de Chartres, No. 89.

18 fév

EN débarquement du brick Marengo, de Liverpool, un assortiment complet de fayences, parmi lesquelles se trouvent des articles convenables pour le marché mexicain, ayant droit au drawback.

En magasin, fayance fine, Purple bleus, Willow bords bleus et verts &c.

Verreries fines et communes; porcelaine française et anglaise, jarres de toutes grandeurs, ainsi que des pierres à filtrer. A vendre par VT. AICARD,
2 mars Rue de la Levée No. 36.

A LOUER.—Une résidence d'été, derrière la presse du bas située dans le faubourg Washington, le 4me. ilet de la rue St. Ferdinand, s'adresser à
22 février JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

LE soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule [illegible], les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de THOMAS TOBY & CO.

THOMAS TOBY.

Nouvelle-Orléans, 1er. Janvier 1833. 3 janv—1f

FRUIT TREES FOR SALE.—Just landing from the botanic garden of W. Prince & Sons of N. Y., an invoice of fruit trees, consisting of peaches, nectarines, plums and almonds, all engrafted and inoculated, and of genuine kinds. Apply to Duconge & Peychaud, Agents, No. 89 Chartres street.

Peter Ogier vs. Joseph [illegible].

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 26 mars, sur les lieux, rue Royale, entre Conti et Bienville, un buffet, 2 bureaux, tables etc. Saisies dans le procès ci-dessus.

13 mars. L. DAUNOY Marshall,

Samuel Short vs. Haywood Pierre.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 19 mars, à 4 heures, sur les lieux, faubourg Lacourse, une machine à vapeur, 9 tonnes en fer, un lot de bois &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

7 mars L. DAUNOY, marshal.

E. E. Parker vs. Saml. Helsby and John Wood.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 18 mars, sur les lieux, rues Tchoupitoulas et Julia, divers articles de meubles, consistant en tables, chaises, bois de lits, ban assiettes, &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

7 mars L. DAUNOY, marshal.

Joaquin Viosca contre J. et P. Puch.

EN vertu d'un alias fieri facias à moi adressé par l'honorable Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, lundi, 25 mars prochain, à midi, au Café Hewlett, une Esclave nommée ANNY, saisie dans l'affaire ci-dessus.

21 fév L. DAUNOY, marshal.

Le maire et aldermen de la Nouvelle-Orléans contre James Hopkins.

EN VERTU de deux alias fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge associé de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, jeudi, 21 mars, à midi, au café Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un terrain situé dans la rue Condé entre les rues Urselines et de la Caserne, mesurant 60 pieds de face sur 200 de profondeur; saisi dans l'affaire ci-dessus.

18 fév. L. DAUNOY, Marshall.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'honorable Juge Maurian. Joshua Winters contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, une réunion des créanciers du pétitionnaire, aura lieu chez Wm. Christy, notaire public, le 28 mars prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et en même temps toutes procédure contre sa personne et ses biens seront suspendues. C. Roselius, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.
18 fév F. BUISSON, Dép. Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'honorable juge Chs. Maurian.—Michel Maher, A. L. M. Dumarin, Estrenel & Courvall contre Francis McMannus, pour une livraison forcée.—Un ordre de sequestre est émis contre la propriété de Francis McMannus, qui sera trouvée dans cette paroisse. Une réunion des créanciers du dit McMannus, au bureau de Hugues Pédesclaux, notaire public, samedi le 23 Mars prochain, pour nommer des syndics, pour prendre possession de la propriété, à sequestrer et pour administrer les biens de l'insolvable, en général pour le bénéfice de ses créanciers: Benjn. E. Elliott, est nommé pour représenter ledit Francis McMannus, absent, et en même temps, il est ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit Francis McMannus, seront suspendues.

Par ordre de la cour,
23 fév F. BUISSON, D. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour des Preuves.—Succession de feu Balthazard Dusuau.—Mardi, 26 mars prochain, et les jours suivants, j'exposerai en vente publique, sur l'habitation de feu Baltazard Dusuau, situé en cette paroisse, rive droite du fleuve (Mississipi), à environ quinze milles de la Nelle-Orléans, à 11 heures du matin, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession.

1°. UNE HABITATION située en cette paroisse, rive droite du fleuve (Mississipi), à environ quinze milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant perpendiculairement dix-neuf arpents et vingt-huit toises de face au dit fleuve, et les lignes fermantes de 13 degrés 12 minutes et trente secondes, sur une profondeur de quarante arpents—bornée d'un côté par la propriété de MM. Eugène Fortier & Co., et de l'autre par celle de M. Joseph Dusuau.

Deux cent cinquante arpens de terre de superfine situés en partie derrière la susdite habitation et en partie derrière celle de M. Jh. Dusuau.

2°. 92 ESCLAVES DES DEUX SEXES, au nombre desquels se trouvent des esclaves d'un grand talents tels que: raffineurs, laboureurs, charretiers, domestiques, blanchisseuses, cuisinières, &a. &a., savoir:

LUNDI, âgé de 45 ans; DOMINIQUE, de 60; DIMANCHE, de 45; HENRY, de 38; FRANCOIS, de 60; GABRIEL, de 38; JACQUES, de 50; JEAN, de 40, LAURENT DEBOULE, de 50; GAIDE, de 30; COLAS, de 48; MAGLOIRE, de 70; TONNY, de 50; FIGARO, de 45, GABRIEL, de 42; JOHN NELSON, de [illegible]; JOSEPH, de 26; LAURENT, de 50; AUGUSTE, de 45; FRANCOIS MULATRE, de —; VALERE, de 45; VALENTIN, de 45; JANVIER, de 25; AUGUSTE, de 22; JOHN BULL alias MICHEL, de 22; PARIS, de 28; FRANCOIS, de 68; MICHEL, de 23; VALERY, de 21, PANQUE, de 21; BASILE, de 22; LAURENT, de 19; BARTHELEMY, de 18, LAPIN, de 16; CELESTIN, de 16; JOHN, de 26; PETER, de 35; IRAM, de 22; ILLY de 20; B. SAM, de 20; BEN, de 20; CHENEAU, de 10; SALOMON, de 28; NANETTE, de 40; avec ses enfans nommés VIRGIL, de 7 ans, LOUISE, de 4 ans, MANETTE, de 2 ans et SERAPHINE, de 6 mois, ELEONORE, de 56, MARIE, de 45; avec ses enfans nommés COFFY, de 7 et PHILIPPE, de 5; CELESTINE, de 16; MARGUERITE, de 25 et ses enfans ROSETTE, de 9 et VINCENT, de 4; SOPHIE, de 45; PRUDENCE, de 40; MARIANNE, de [illegible]; TOINETTE, de 30; VICTORINE, de 45; SUZANNE, de 30 et son enfant nommé ANTOINE, de 7; GERTRUDE, de 25 et son enfant nommé ——, d'un an; HENRIETTE, de 45 et ses enfans nommés BABE, de 7 et HELOISE, de 3; PAULINE, de 3 et ses enfans nommés JEANNETTE, de 7; VIRGINIE, de 3 et JOE, de 4 mois; JOSEPHINE, de 23 et son enfant FRANCOIS, de 4; CAROLINE, de 23 et son enfant ——, de 10 mois; MARIE-THERESE, de 19; MARICA, de 19 et son enfant d'un an, AJOUX, de 50; ANTOINE, 76, JEAN-LOUIS, de [illegible], ALEXIS, de 28; ISIDORE, de 16, AZENOON, de 15; BASTIEN, de 12 ans, NARCISSE, de 10; POUPONNE, de 35; BEN, de 4 et ANDERSON de 15 mois; CATICHE de 18; ARSENE, de 18.

3°. Les animaux, outils aratoires, meubles meublant et autres effets mobiliers, &a.

Aussi—Trente ACTIONS de la Banque de la Louisiane, et dix ACTIONS de la Compagnie de Barataria et de La Fourche.

Les conditions de la vente sont: L'habitation payable dans 1, 2 et 3 ans de crédit.

Les esclaves à 1 et 2 ans.

Les animaux, outils aratoires, meubles meublant et autres effets mobiliers, &c. pour toute somme n'excédant pas cent 100 piastres comptant, et pour toute somme excédant 100 piastres un an de crédit.

Pour l'habitation il sera fourni des billets endossés à satisfaction et payables le 1er. de mai des années 1834, 1835 et 1836, pour les esclaves des billets payables le 1er. de mai des années 1834 et 1835, portant hypothèque jusqu'à final paiement; et pour les effets mobiliers, au-dessus de la somme de 100 piastres en billets endossés à satisfaction et payables le 1er. mai, 1834.

Les personnes qui désireraient assister à la vente, trouveront un squif prêt à les traverser.

Paroisse de Jefferson, le 19 février 1833.

20 fév—10,3ps (Signé) J. M. HARANG, juge.

UN des employés de l'Abeille, qui s'y occupe plus particulièrement des traductions françaises et anglaises, se charge de traduire dans l'une ou l'autre langue, avec l'exactitude d'expressions que le sujet exige, les bills, chartes, rapports et généralement tous écrits légaux, politiques, commerciaux et autres. S'adresser au bureau de l'Abeille. 4 mars.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.
Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de montures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris; du ciment hydraulique et Romain; avec un assortiment superbe de grilles montées en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comodo, avec des tranmeaux et garde-feux; le tout à des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN,
JOHN STROUD.

De l'ancienne raison de société François & James Kain.
23 janv

AVIS.—La société existant sous la raison de FERRIOT & BUSSINAUD, confiseurs et distillateurs, rue Bienville, No. 21, entre les rues de Chartres et Levée, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. Le sieur Bussinaud reste seul chargé de la liquidation de la dite société, et continue les affaires, dans le même local, sous son seul et privé nom.

Nouvelle-Orléans, le 1er. mars 1833.
CH. FERRIOT,
JN. BUSSINAUD.
4 mars—9

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI marron le 12 courant, le nègre WILL, connu sous le nom de BILL, appartenant à [illegible] Larose, il a été un bon nombre d'années dans le pays, il était matelot à bord d'une de ses embarcations; taille ordinaire, âgé d'environ 25 ans, ayant peu de barbe, légèrement marqué de la petite vérole, peau très noire, yeux rouges et vifs; on suppose qu'il sera passé à bord de quelque bateau-à-vapeur et qu'il sera allé dans l'Indiana ou le Kentucky, où il a déjà été. On prévient les capitaines de bâtiments et d'embarcations, de ne pas lui donner asile sous les peines prévues par la loi. JACQUES LAROSE,
Nouvelle-Orléans
19 fév—1m.